

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Août 1724.

ARTICLE I.

*Contenant la suite de la Dissertation de Mr.
NENY, touchant le Commerce des Pais-
Bas, contre la Compagnie Hollandoise des
Indes Orientales, & Occidentales.*

§. 5.

*Où l'on met en évidence par la recapitulation des
remarques faites aux Chapitres précédens, que
le Traité de Munster n'autorise en aucune ma-
niere l'entreprise des Compagnies des Provinces-
Unies.*

I. **L**E seul objet des stipulations faites aux
Articles V. & VI. du Traité de *Munster*,
étoit la confirmation desdits Océtois accordée par
Philippe IV., & la conservation des possessions
réelles, que les Puissances contractantes avoient
en *Asie*, en *Afrique*, & en *Amerique*, & l'assu-
rance des avantages y attrachez de part & d'autre,
en quoi Philippe IV. n'étoit intéressé que com-
me Roi d'*Espagne*, & Souverain, & Possesseur